

LES SECRETS DES INSTANCES ET MÉCANISMES DE GOUVERNANCE EN SPSTI

Pourquoi un SPSTI est-il gouverné par une association paritaire ? Deux heures pour démonter le mécanisme instance par instance et suivre le chemin d'une décision, jusqu'à ce qu'elle atterrisse sur votre bureau.

INFORMATIONS			PROGRAMME (2H)		EV003
Public Tout collaborateur en SPSTI		Modalités et tarifs - En distanciel : 150€ HT - Intra-entreprise : nous consulter			
Dates Consultez notre site web	Lieux Séminaire distanciel	Prérequis Aucun prérequis nécessaire			
Objectifs À l'issue de ce webinar-conférence, les participants sauront expliquer pourquoi les SPSTI sont dotés d'une gouvernance associative et paritaire, distinguer le rôle de chaque instance, comprendre comment une décision chemine entre ces instances et la direction, et situer la manière dont les collaborateurs et leurs travaux y sont représentés.					
Méthodes d'évaluation - Évaluation par quiz en direct - Questionnaire de satisfaction		Méthodes pédagogiques - Apports structurés et interactifs - Exemples commentés en direct - Sondages et questions-réponses			
Pourquoi une gouvernance paritaire ? - Le SPSTI, une association d'employeurs investie d'une mission de santé : ce que ce statut implique. - Le paritarisme issu des réformes : pourquoi employeurs et salariés siègent ensemble dans la gouvernance. - Gouvernance et direction : qui décide, qui met en œuvre, qui contrôle.					
Les instances une à une - L'assemblée générale (AG) : le rendez-vous des adhérents (approbation des comptes, élections, grandes orientations). - Le conseil d'administration (CA) : composition paritaire, rôle du président et du trésorier, décisions stratégiques et budgétaires. - La commission de contrôle (CC) : la surveillance de l'organisation et de la gestion du service (composition et prérogatives). - La commission médico-technique (CMT) : la voix des équipes médicales et techniques (élaboration du projet de service, consultation sur l'organisation).					
Comment tout cela fonctionne ensemble, et vous concerne - Le circuit d'une décision : de la CMT au CA, du projet de service au CPOM et à l'agrément. - Comment les collaborateurs sont représentés et comment leurs travaux nourrissent les instances.					